http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

JDJ n°432




# Réexamen annuel : une garantie fondamentale

## L'éditorial du par Benoit Van Keirsbilck

**Quelle mouche a bien pu piquer la ministre de l'Aide à la jeunesse quand elle a élaboré un « *avant-projet de décret relatif à la durée des mesures en aide à la jeunesse* » qui supprime l'obligation d'un réexamen annuel des mesures de retrait du milieu familial (à partir de la première prolongation) ?**

En tout cas, si l'on en croit la majorité des avis rendus (le JDJ en publie quatre), c'était une très mauvaise idée, puisqu'elle est rejetée sur toute la ligne, avec des positions cinglantes.

Le Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant émet un avis très négatif à l'égard de l'avant-projet de décret reposant sur huit principaux arguments et principalement « Le réexamen au moins annuel des mesures d'aide à la jeunesse participe de la garantie du droit fondamental de l'enfant d'être élevé par ses parents et du droit à la protection de la vie privée et familiale ».

Le Conseil communautaire « *exprime son grand étonnement de voir questionner de la sorte un principe aussi essentiel et important* (…), *à savoir la durée maximale d'un an de toute mesure de placement d'un enfant* » (CCAJPJ).

« *Le groupe Agora a pris connaissance, non sans étonnement ni une vive inquiétude, de l'avant-projet de décret* (…) *et souhaite manifester son opposition complète à la suppression de l'obligation de révision annuelle des mesures* (…) *fondée sur plusieurs points clés, reflétant une préoccupation partagée par la toute grande majorité des acteurs du secteur de l'aide à la jeunesse et par les associations représentant les familles précarisées* (…) ».

« *L'Union francophone des magistrats de la jeunesse, soucieuse d'encourager le débat qu'elle juge nécessaire quant à la sécurisation psychique de l'enfant au regard de son projet de vie, émet un avis négatif à l'égard de l'avant-projet de décret soumis au présent avis, jugeant que la proposition décrétale sacrifie les garanties procédurales attachées aux droits de l'enfant et à ceux des parties, lesquelles sont erronément assimilées et confondues avec des mécanismes de sécurisation psychique pouvant être atteints par d'autres moyens de protection existants ou devant être développés* ».

Bref, pas grand-chose à récupérer. Le projet a d'ailleurs été retiré et ne passera donc pas sous cette législature.

Ceci étant, notons que les mécanismes consultatifs et les instances de contre-pouvoir ont fonctionné et plusieurs avis substantiels ont été élaborés parfois d'initiative. Un débat important a été initié et a remis la question du retrait de l'enfant de son milieu au centre des préoccupations, et ça, c'est sain.

Certes, la nécessité d'offrir à l'enfant retiré de son milieu familial un cadre sécurisant et des perspectives d'avenir, lui qui en a souvent été privé, est capitale et rappelée par les différents acteurs. Les avis rendus relèvent en effet l'importance de réfléchir à une meilleure manière d'accompagner l'enfant séparé de ses parents, et singulièrement à la question de l'accompagnement des familles d'origine qui fait souvent défaut.

C'est parce qu'un prochain ministre de l'Aide à la jeunesse pourrait avoir la velléité de ressortir ce projet, que le JDJ a décidé de publier ces avis, en appelant à une réflexion de fond, impliquant tous les acteurs, et basée sur les droits fondamentaux des enfants.

Benoit Van Keirsbilck

---

# Le sommaire du numéro 432

# ARTICLES


**1**

Éditorial : Réexamen annuel : une garantie fondamentale — **Benoit Van Keirsbilck**

**3**

Commission de Surveillance (CdS) – Commission de Recours (CdR) ¿ Kesako ? — **Elisabeth Delangh**

**5**

La Commission de Recours, une juridiction administrative spécialisée pour les mineurs privés de liberté — **Benoit Cuvelier** et **Elisabeth Delangh**

# DOCUMENTS

**17**

Avis n° 254 de la **Commission de déontologie** de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

**20**

La Commission de Surveillance en Communauté flamande

**22**

Avant-projet de décret du **Gouvernement de la Communauté française** relatif à la durée des mesures en aide à la jeunesse

**25**

À propos de l'avant-projet de décret relatif à la durée des mesures en aide à la jeunesse. — Avis du **Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant** du 12 avril 2024

**34**

Avis n° 35 du **Conseil communautaire de la Prévention, de l'Aide à la Jeunesse et de la Protection de la Jeunesse** concernant l'article 43 § 1er du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

**37**

Avis du 12 avril 2024 du **groupe Agora** sur l'avant-projet de décret du Gouvernement de la Communauté française relatif à la durée des mesures en aide à la jeunesse

**39**

Avis de l'**UFMJ** : avant-projet de décret relatif à la durée des mesures en aide à la jeunesse

# JURISPRUDENCE

**41**

**Cass. (1ère ch.)**, 25 janvier 2024 – C.23.0434.N — Dessaisissement – Suspicion légitime – Liens entre magistrats du même tribunal

# JEUNES À DROIT

**42**

Des jeunes et Scan-R

---

# ICI ET AILLEURS

## Leur voix compte (ou le devrait)

L'action « *Je ne vote pas, mais ma voix compte* » rassemble de nombreux acteurs du secteur des droits des enfants le 23 mai au Musée des Enfants (la Code, la LDH, UNICEF, la KiReCo…).

Elle vise à rappeler que l'enjeu de ces élections concerne aussi les enfants. En Belgique, une personne sur cinq est mineure et ne participe donc pas aux élections. Pourtant, chaque décision politique concernera directement ou indirectement les enfants.

## Mémoire récompensé

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse relance son prix visant à récompenser un mémoire (deuxième cycle en FWB) dans le domaine des sciences humaines qui constitue une contribution scientifique pertinente et originale à la réflexion sur les enjeux éducatifs, politiques, sociologiques, sociaux, socio-économiques, psychologiques, de santé publique, culturels ou juridiques (en ce compris les enjeux en matière de droits de l'enfant) pour les secteurs et politiques de l'enfance et de la jeunesse.

Voir : oejaj.cfwb.be/prixmemoireoejaj/.

## Service volontaire ou citoyen …

En avril 2022, la ministre de la Défense, Ludivine Dedonder, annonçait un Service d'Utilité Collective (SUC) au sein de la Défense pour une durée de 6 à 12 mois, destiné aux jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires du chômage ou du revenu d'intégration sociale (RIS).

Le ministre de l'Emploi Pierre-Yves Dermagne travaille sur un avant-projet de loi sur le Service Citoyen, engagement volontaire et citoyen pour les 18-25 ans. Mais que pensent les jeunes des services civils en général (Service Citoyen, Compagnons Bâtisseurs, Solidarcité, etc.) ?

## … ou d'utilité collective ?

Le Forum des Jeunes a consulté 1.065 jeunes. Ils soutiennent les Services ainsi que toutes les formes d'engagement des jeunes, à condition qu'ils soient porteurs de sens, qu'ils restent absolument libres, réellement émancipateurs et respectueux des aspirations des jeunes, que les prestataires gardent leurs droits sociaux complets, qu'ils soient parfaitement informés sur

leurs droits avant le début des services, et finalement que les services accueillants bénéficient d'un refinancement leur permettant de s'inscrire dans cette démarche et proposer un encadrement adéquat (voir : l'avis sur forumdesjeunes.be).

## Sauver des vies en mer …

Après sept années de fausses accusations, de déclarations diffamatoires et d'une campagne de criminalisation intolérable de l'aide humanitaire en Méditerranée, les poursuites intentées par les autorités italiennes fin 2016 contre MSF et d'autres ONG de sauvetage en mer pour « *aide et encouragement à l'immigration irrégulière* », ont été abandonnées et l'affaire classée sans suite par le juge du tribunal de Trapani, en Sicile.

Fameux camouflet pour les autorités.

## … n'est pas un crime …

L'instruction au fond aura requis des moyens colossaux. Elle reposait sur des approximations, des témoignages fallacieux, des écoutes téléphoniques et sur une interprétation délibérément détournée des mécanismes de sauvetage pour les dépeindre comme des infractions pénales.

*In fine*, le procureur, qui était à l'origine de l'enquête, a requis l'abandon des poursuites après avoir déclaré avoir des preuves montrant que les ONG travaillent dans le seul but de sauver des vies. Le juge a suivi en classant l'affaire, invoquant le caractère infondé des accusations et écartant définitivement tout soupçon de collusion avec les passeurs.

Bref, on aurait facilement pu éviter de consacrer de précieux moyens à des procédures inutiles, qui, de plus, ont entravé les opérations de secours en mer, causant vraisemblablement la mort de nombreuses personnes.

## … mais une obligation

Cette affaire reste cependant emblématique de l'évolution des politiques en matière de migration dans de nombreux pays européens (selon l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, depuis juin 2023 au moins 63 procédures judiciaires ou administratives ont été engagées par des États de l'UE contre des ONG de recherche et de sauvetage) dirigés par des gouvernements de droite extrême comme en Italie (qui, à elle seule, a immobilisé 21 navires l'année dernière), mais aussi dans d'autres qui sont en apparence moins radicaux.

La Commission européenne n'a-t-elle pas aussi ratifié un pacte migratoire qui fait la part belle aux contrôles des frontières et au refoulement des personnes cherchant une protection internationale ?

Bravo à la justice italienne !

Dans le même registre des bonnes nouvelles, Domenico Lucano, l'ancien Maire de Riace en Calabre, qui avait été condamné à treize ans de prison et à 500.000 euros d'amende pour son aide aux personnes exilées (le « *procès de l'hospitalité* »), vient d'être acquitté en appel. Il avait fait de l'accueil des personnes migrantes un modèle qui avait permis de repeupler sa commune, relancer les services publics et l'école.

Ça n'a pas plu à tout le monde, d'où les poursuites bêtes et méchantes.

---



# Les bésicles de Jiji

## Vénérables, mais laïques

En Roumanie, une enseignante de religion orthodoxe avait perdu son emploi parce que l'archevêque lui avait retiré son agrément. Devant la Cour européenne des droits humains, elle se plaignait (en vain) parce que les tribunaux du pays avaient refusé de se prononcer sur son recours. Selon le résumé (5 décembre) du greffe de la Cour (www.echr.coe.int), ils s'estimaient incompétents, « *étant des juridictions* ***séculaires*** ». Comme quoi le nombre des années les laisse quand même **séculières**.

## Des tomes et des tomes

Le *Moniteur* du 19 décembre publie un « *arrêté du directeur général Recrutement et Développement du Service public fédéral Stratégie et Appui* », daté du 20 novembre 2023, dont l'article 1er dispose : « *L'article 1er de l'arrêté du directeur général Recrutement et Développement du Service public fédéral Stratégie et Appui du 18 janvier 2023 établissant la liste des fonctions à* ***gros volumes****, remplacé par l'arrêté du directeur général Recrutement et Développement du Service public fédéral Stratégie et Appui du 30 juin 2023 et modifié par l'arrêté du directeur général Recrutement et Développement du Service public fédéral Stratégie et Appui du 13 octobre* [sans année…], *est remplacé par ce qui suit (…)* ».

L'élégante expression désigne des fonctions « dont le besoin est constant et jamais totalement rencontré », mais comme on voit, elle s'applique surtout à la **réglementation** qu'elle suscite.

## Ça tombe dru

- Dans *Le Soir* (16 octobre), un gros titre : « *A Auvers-sur Oise, une* ***explosion*** *d'****œuvres*** *de Van Gogh* ***avant sa mort*** ». Où **exposera**-t-on ses peintures **posthumes** ?

- *Ibidem*(23 novembre), la chroniqueuse présente la mère de Conner Rousseau (Vooruit) qui défend son rejeton : « [Elle] *évoque aussi le* **coming out** *de son* ***fils prématuré*** ». C'est d'habitude ce qui se passe lors d'un **accouchement**, trop tôt comme à temps…
- Aussi (30 novembre), encore en gras : « *Dupond-Moretti, une* ***relaxe*** *qui* ***soulage*** *l'Élysée* ». Le **pouvoir** est une longue **constipation**.
- Même jour, l'interview de J.-C. Marcourt (PS) : « *Avec l'émergence des* ***réseaux sociaux****, beaucoup de choses ne me* ***parlent*** *plus* ». C'est *Le* ***silence*** *des* ***réseaux***.
- Itou (5 décembre), un billet repris de *Soirmag* rapporte qu'à Bruxelles, un chien a été repêché du **canal** par « *les hommes du* ***feu*** ». L'événement méritait ce ton **pompier**.
- Justement, un autre (18 décembre) annonce qu'à Notre-Dame de Paris, le coq de la flèche a été remplacé : « *Il contient un fragment de la* ***couronne*** *d'épines dont Jésus fut* ***revêtu*** *au cours de sa Passion* ».

  Le Nouveau Testament, pionnier du **sado-porno**.

- Continuons pieusement (26 décembre) : « *Pour Noël, chrétiens et musulmans se retrouvent au* ***cœur*** *de* ***l'église*** *de Jette* ».

  Ou bien il manque un **h**, ou bien « ***dans une*** » aurait suffi.

- De plus (13 décembre), au sujet de l'exposition sur la culture géorgienne, un expert : « *Les Géorgiens ont conscience d'être le dernier rempart* ***oriental*** *du monde occidental. Ça a* ***orienté*** *leur histoire (…) Ça a* ***polar****isé leur vie* ». Quelqu'un a-t-il une **boussole** ?
- Encore (22 décembre), l'éditorialiste : « [À la Chambre,] *le PTB refuse de signer les motions condamnant (…) les* ***crimes*** *et persécutions* ***des Ouighours*** ».

  Comment transformer des **victimes** en dangereux **délinquants**.

- Sur le site électronique (17 décembre), au sujet de l'examen de néerlandais que veut leur imposer le gouvernement flamand, des chauffeurs de taxis annoncent un recours en justice parce que « *la* ***mesure*** *est* ***démesurée*** ». Leur avocat devra donner toute **la sienne**.
- Et dans *lesoirimmo* (14 décembre), un gros titre : « *De plus en plus de Belges* ***renoncent*** *à* ***leur*** *succession* ». Ils veulent tout **claquer** avant de le **faire** eux-mêmes.
- *Écho mutualiste* de Solidaris (janvier) décrit le travail d'une aide familiale : « *Une fois en* ***cuisine****,* [elle] *ne traîne pas. Elle a du* ***pain*** *sur la* ***planche*** ». Bonne base de départ.
- Merci à Google : le 31 janvier 2023, *L'Avenir* avait titré : « *La* ***tête*** *du Comité R sur la* ***sellette*** »;. Jadis, on faisait asseoir sur ce siège un accusé afin de l'interroger pour pouvoir le **juger**. Selon la gazette, la procédure avait été manifestement **accélérée**.
- Modifié par un arrêté royal du 21 novembre 2023 (*Moniteur*, 18 décembre), l'article 20*bis* de celui du 7 août 1939 dispose désormais que le ministre fédéral de la Fonction publique « ***classe*** *les fonctions du niveau A dans une* ***classe*** ». Voilà qui n'en manque pas.
- Au *Flash* de 20 h. de *La Première* (RTBF Radio, 12 décembre) : « *Grève du zèle des douaniers de l'****aéroport*** *de Bierset : le personnel doit se prononcer sur les* ***pistes*** *proposées par le S.P.F. Finances* ». Pour la **sécurité** des vols, espérons qu'elles ne soient pas **fausses**.

- Même station, *L'Histoire continue* (30 décembre, 9 h. 15), le présentateur à son invitée : « *Vous enseignez l'histoire de l'**éducation sexuelle à l'ULB*** ». Comme dans les autres universités, **ce n'est pas fini**.
- Une affiche lumineuse au *Jardiland* de Jumet (16 décembre) : « ***Sapin** prêt à **poser*** ». Cela change du **léporidé** habituel.